

C.I.J.

Communiqué n° 50/20  
Non-officiel.

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis à la disposition de la presse :

Le 29 mars 1950 la Cour internationale de Justice a rendu une Ordonnance par laquelle elle rayait de son rôle l'affaire contentieuse introduite, par le Gouvernement français contre le Gouvernement égyptien, au sujet de la protection de ressortissants et protégés français en Egypte.

Le Gouvernement français avait fait savoir qu'il se désistait de son action, les mesures prises à l'encontre des personnes, biens, droits et intérêts français ayant été levées par le Gouvernement égyptien et le litige se trouvant ainsi virtuellement aplani.

La Haye, le 31 mars 1950.

---